

REGLEMENT PARTICULIER DU CHAMPIONNAT DE GIRONDE M18F/G 6x6 Saison 2024/2025

Art 1 : Généralité

Nom de l'épreuve	Championnat départemental M18 6x6
Catégorie	M18 6x6 Féminin ou Masculin
Abréviation	En première Phase M18 PA, PB, En Seconde Phase M18 Excellence, Honneur
Forme de jeu	6x6
Genre	Féminin ou Masculin
Référent commission CDVB33	Bonnin Stéphane

Art 2 : Révisions du document

Révision	Description	Date
Version 1	Création	25/08/2024

Art 3 : PARTICIPATION DES GSA

L'ensemble des GSA appartenant au CDVB33, au territoire Girondin, ainsi que les clubs des départements limitrophes ne disposant pas de championnat dans cette catégorie d'âge.

Art 4 : licences des Joueurs(ses)

Type de licence autorisée	Compétition extension Volley
Type de licence de mutation autorisée	Nationale régionale et exceptionnelle
<u>Catégories autorisées</u>	
M18	Oui
M15	Avec un simple surclassement
M13	Interdiction
M21	Avec une dérogation spéciale de la CSDJ

Art 5 : Constitution des collectifs et des équipes

Dans l'équipe (joueurs et joueuses inscrites sur feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs(es) mutées	Illimité
Nombre maximum de joueurs(es) étrangers	Illimité
Nombre maximum de joueurs dans le collectif	12
Nombre maximum de joueurs qualifiés dans la compétition	12

Une composition d'équipe sera donnée à la CSDJ en début de chaque phase.

Art 6 : Calendrier

Tournois open	Il y aura un Tournoi Open *licence événementielle autorisée sur OPEN
Phase 1	De Octobre au vacances de Noel
Phase 2	De Janvier à Mai

Art 7 : Formule Sportive

Tournois Open	La journée Open sera organisée sous forme d'un plateau afin de permettre aux équipes de faire plusieurs sets contre différentes équipes.
Phase 1	Sur la première phase, le championnat se fait en match aller, sur 5 journées. Cette première phase sera suivie d'une journée de qualification pour le Championnat Elite Régional ou de barrage pour les poules de seconde phase.
Phase 2	Sur la seconde phase, le championnat dépendra de la poule : - La poule Excellence sera composée de 6 équipes, les matchs se feront en aller/retour sur 10 journées (moins les rencontres déjà jouées en première phase). - La ou les poule(s) Honneur sera(ont) composée(s) en priorité avec 6 équipes afin de faire des matchs en aller/retour sur 10 journées (moins les rencontres déjà jouées en première phase).

Art 8 : règle de jeu

Règles officielles du jeu en 6x6.

6 changements / sets : un joueur ne peut lors du même set remplacé deux joueurs différents sauf libéro.

3 sets gagnants de 25 points, 5^{ème} set en 15 points.

Pas de temps morts techniques.

2 temps morts (30 secondes) par sets pour chaque équipe.

Art 9 : Terrain, aire de jeu, hauteur de filet et ballons.

Les dimensions du terrain, de l'aire de jeu et la hauteur de filet

- Terrain de jeu : 18x9m
- Aire de jeu : 20x11m
- Hauteur de filet : 2m24 féminin ; 2m35 en Masculin.

Art 10 : Ballons

Type de ballon autorisé	Molten, Mikasa ou Kipsta Voir article 15 RGS
GSA devant fournir les ballons	GSA qui accueille la rencontre
Nombre de ballons à disposition pour échauffement	6 à 12 par équipe
Nombre de ballons par rencontre	1

Art 11 : Feuille de match

La feuille de match doit être remplie en amont de la rencontre par les deux GSA.

Seule la licence « Compétition Extension Volley-ball » permet l'inscription du joueur(se) sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneurs, entraîneurs adjoints) doivent être titulaire d'une licence encadrement extension éducateur, arbitre, ou soignant correspondante à la fonction exercée.

Les entraîneurs devront disposer de toutes les licences pour pouvoir les présenter si besoin.

Les entraîneurs de chaque équipe doivent signer la feuille de match.

Les capitaines de chaque équipe doivent signer la feuille de match deux fois :

- Avant la rencontre pour valider la composition de son équipe.
- Après la rencontre pour valider les remarques et le résultat de la rencontre.

La FDME (Feuille de Match Electronique) simplifiée est activée pour cette catégorie, il est fortement recommandé de l'utiliser.

Art 12 : Communication des résultats

GSA responsable de la saisie des Résultats et de l'envoi de la FDM	GSA recevant la rencontre
Envoi de la FDM	Au plus tard pour le mardi suivant le match
Saisie sur site FFVB	Au plus tard le dimanche soir suivant le match

Envoyer par mail (scan ou photo) la feuille de Match à l'adresse mail suivante : sportivejeunes.volley33@gmail.com, préciser un objet clair du type :
M18 (F/M) FdM - date.

L'utilisation de la FDME simplifie toutes ces étapes.

Art 13 : Arbitrage

Il n'y a pas d'arbitre officiel désigné pour ces rencontres. Il est cependant fortement recommandé de mettre un arbitre sur ces rencontres.

Les arbitres en cours de formation peuvent être volontaires pour officialiser les rencontres du championnat départemental M18 F/G.

L'arbitre volontaire devra se présenter 45 min avant la rencontre.

En Amont de la rencontre l'arbitre volontaire remplira la fiche de présence en apposant son Nom, son numéro de licence et sa signature sur la feuille de match dans les cadres réservés à cet effet.

Art 14 : forfait

Toute équipe ne se présentant pas au match sera déclarée forfait, le match ne sera pas rejoué.

Les équipes engagées doivent obligatoirement prévenir de leur absence au plus tard le jeudi précédent la rencontre.

Si une équipe est forfait sur 3 matchs, l'ensemble des résultats de cette équipe ne pourra pas être comptabilisé.

Dans la mesure où une équipe ne se présente qu'avec 5 joueurs, elle pourra jouer le match et le résultat sera pris en compte. Cette possibilité ne pourra se présenter qu'une fois par phase de championnat. L'équipe pourra être complétée par un joueur d'un autre GSA, les résultats obtenus seront alors comptabilisés comme une rencontre perdue et non comme forfait. De ce fait, la victoire de l'équipe complétée ne sera pas considérée comme gain du match.

Art 15 : Classement

Le classement s'effectue selon les modalités suivantes dans chaque poule

Rencontre gagnée 3/0 ou 3/1	4 points
Rencontre gagnée 3/2	3 points
Rencontre perdu 2/3	2 points
Rencontre perdu 0/3 ou 1/3	1 point
Forfait averti (jeudi 20 h)	0 point
Forfait non averti	-1 point

Quelle que soit l'épreuve, les équipes ayant le même classement sont départagées dans l'ordre des critères suivants

1. Quotient du nombre de points obtenus par le nombre de matchs disputés
2. Nombre de victoires
3. Résultats directs entre les deux équipes (nombre de points obtenus au classement général par chacune des équipes)
4. Quotient du nombre de sets gagnés et du nombre de sets perdus
5. Quotient du nombre de points gagnés et du nombre de points perdus

Le premier du classement sera déclaré vainqueur de la compétition.

Seuls les Clubs Girondins peuvent prétendre au titre de Champion de Gironde.

Le Club Girondin le mieux classé sera Champion de Gironde.

Art 16 : Contacts

Responsable de la Catégorie M18 :

Bonnin Stéphane sportivejeunes.volley33@gmail.com 06 19 79 22 54

Responsable de la Sportive Jeune :

Bonnin Stéphane sportivejeunes.volley33@gmail.com 06 19 79 22 54

Secrétariat Comité :

contact@volley-gironde.fr 05 56 52 83 12